



**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

N° 24 / 11

SEANCE DU 25 MARS 2024

Nombre de

Membres

En Exercice : 14
 Présents pour
 le vote : 11
 Procuration : 3
 Votants : 14
 Pour : 14
 Abstention : 0
 Contre : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 19 mars 2024

Membres présents à la séance : Mmes MM. ANDRE Bérengère, BALSEM Lydie, BILLET Benoît, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, LECOQ Frédéric, MOSSAZ Denis, VERDET Patricia,

Absents ou excusés : ARTERO Véronique (pouvoir à Laurent CARREZ), PRUDHOMME Joël (pouvoir à Denis MOSSAZ), SELIER Sophie (pouvoir à Pascale BOSSON),

Secrétaire : Bernard FOUCART

Objet : Affectation du résultat 2024 du budget principal de la commune

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu le Compte administratif et le Compte de gestion de l'exercice 2023 et les résultats de clôture de l'exercice,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

⇒ **DECIDE** d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget principal de la commune de l'exercice 2023 à la couverture du besoin de financement pour un montant de 174 917,73 € (Titre au compte 1068).

⇒ **DIT** que le reliquat soit 2 192 316,10 € sera inscrit en report de la section de fonctionnement,

R002	Excédent de fonctionnement reporté	2 192 316,10 €
------	------------------------------------	----------------

⇒ **DIT** que le résultat de la section d'investissement soit – 124 982,29 € sera inscrit en report de la section de fonctionnement

D001	Déficit d'investissement reporté	124 982,29 €
------	----------------------------------	--------------

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire

Bernard FOUCART

Le Maire,



Denis MOSSAZ